

CHARTRE d'ENGAGEMENT des NAGEURS et des PARENTS

Cette charte précise les droits et les devoirs des enfants et de leurs parents. Signer cette charte engage chacun à RESPECTER les points suivants :

Généralités :

L'adhésion au CMA Natation implique l'approbation des Statuts du Club et de son Règlement Intérieur, consultables au bureau. Cette adhésion implique des droits et des devoirs !

1

L'adhésion n'est pas définitive. Le Président ou le Conseil d'Administration peut décider d'exclure ou suspendre un adhérent ne respectant pas le règlement intérieur du club ou de la Piscine ou la présente Charte !

L'adhésion n'est effective qu'après la remise d'un certificat médical « *pas de contre-indication à la pratique de la natation* » et du règlement total de la cotisation annuelle.

Aucun accès au bassin ne sera autorisé sans justificatif médical. Ainsi, les parents ou les accompagnateurs ne peuvent accéder aux bassins sauf autorisation expresse d'un bénévole ou d'un entraîneur.

Aucun remboursement ne pourra intervenir, sauf cas de maladie justifiée par un certificat médical.

Dans ce seul cas, le remboursement pourra intervenir au prorata de la période restant à courir (tout trimestre commencé étant dû), et après déduction des frais administratifs, du coût de l'assurance et de la licence FFN et/ou FSGT.

Pour les nageurs :

La présentation de la carte est obligatoire pour accéder aux cours. En cas de perte, l'adhérent doit se rapprocher du bureau afin de procéder au renouvellement de sa carte qui sera payant.

Avoir un comportement qui respecte la sécurité et les directives données par les éducateurs et les dirigeants durant le déroulement des séances.

Assister à la totalité des séances de l'année sauf pour raison majeure et en informer systématiquement les éducateurs de toute absence (maladie, autres...). Un contrôle des présences sera être effectué.

Être ponctuel aux séances et rester jusqu'à leurs termes (sauf autorisation ou injonction de l'éducateur).

Respecter le règlement intérieur de la Piscine : Respecter les installations communes (pas de bruit, pas de chaussures dans les vestiaires, la propreté des vestiaires, des sanitaires, du hall etc...)/Avoir une tenue vestimentaire correcte et prendre une douche savonnée avant la séance.

Une bonne tenue, **le respect des personnes (les autres nageurs, les maîtres-nageurs, les bénévoles du club, le personnel municipal de la piscine, les visiteurs)**, et du matériel sont de règle au sein du Club (conformément au règlement intérieur). En cas de dégradation du matériel dans des conditions anormales d'utilisation, le club se réserve le droit de demander un dédommagement.

Tout manquement à la discipline et tout comportement irrespectueux à l'égard des dirigeants, bénévoles, éducateurs et du personnel de la piscine ou des autres nageurs entraînera des sanctions.

Pour les adhérents des groupes pré-compétition, ados pré-compétition et compétition, une convocation sera remise dans les meilleurs délais avant une compétition, la convocation doit être remise au Bureau dans les délais fixés.

Cma Natation

Si la convocation n'a pas été remise dans les délais, le nageur sera considéré comme forfait.
En cas de forfait injustifié lors d'une compétition prévue, le club se réserve le droit de réclamer des droits d'engagements et le montant des amendes au nageur.

Pour les parents :

Aucun enfant mineur ne sera inscrit sans autorisation écrite des parents ou des représentants légaux et sans la présence d'une personne majeure.

Les adhérents et parents (pour les mineurs) doivent rester joignables en cas d'accident ou d'incident. Ainsi, tout changement d'adresse, de numéro de téléphone ou de mail sera communiqué dans les plus brefs délais.

2

Pour toute absence, informez immédiatement le bureau par tous moyens (sur place, tél, textos, email).

Avant de laisser votre enfant à la piscine, assurez-vous que la séance de natation a bien lieu.

Respectez les horaires de fin cours pour récupérer vos enfants.

En fonction de l'âge de votre enfant, votre présence dans les locaux est vivement conseillée.

Il est interdit de prendre des photos durant les cours, ni de frapper aux carreaux. Evitez de distraire votre enfant et les maîtres-nageurs !

Les parents doivent également respecter le règlement intérieur de la Piscine et du Club. Entre autres : respecter les installations communes (ne pas faire de **bruit, ne pas laisser vos effets personnels dans les cabines, ne pas mettre vos chaussures dans les vestiaires** pour des raisons d'hygiène, **ranger vos chaises** après utilisation et **propreté des locaux**).

Les parents doivent respecter les maîtres-nageurs, les bénévoles du club, le personnel municipal de la piscine, les visiteurs tels que les parents des autres adhérents.

Pour les parents enfants inscrits en pré-compétition et compétition, nous vous invitons vivement à venir encourager vos enfants durant les compétitions et à intégrer le collectif des officiels (sans eux, il n'y aurait pas de compétitions !)

Tout manquement aux règles d'hygiène, de bienséance et tout comportement irrespectueux à l'égard des dirigeants, bénévoles, éducateurs et du personnel de la piscine ou des autres parents pourra entraîner jusqu'à l'interdiction du centre nautique durant les créneaux du Club.

Divers :

Les informations contenues dans cette fiche d'inscription sont susceptibles d'être informatisées conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Le signataire de la présente dispose d'un droit d'accès et de rectification sur ce fichier pour ce qui le concerne. Ces informations ne pourront en aucun cas être communiquées à des tiers sans son accord.

Le Club s'engage à dispenser les cours conformément aux horaires fixés par le bulletin d'adhésion. Toutefois, le Club ne peut être tenu pour responsable des fermetures techniques des bassins et des fermetures liées au manque d'effectif.

Lors de son adhésion, l'adhérent doit remettre 1 ou 2 enveloppes timbrées, tout courrier supplémentaire sera à la charge de l'adhérent.

En cochant cette case le signataire déclare avoir reçu et pris connaissance du règlement intérieur du CMA NATATION et déclare l'accepter sans aucune réserve.

A....., le.....

Signature des parents pour les mineurs, précédée de la mention « lu et approuvé »